



ECOLE DE GOLF **Saison 2010-2011**

Golf Club Vittel-Hazeau

Avenue de Haut de Fol
B.P. 34 - 88801 VITTEL Cedex
Tél : 03 29 08 20 85 –
Fax : 03 29 08 05 97
www.golf-vittel-hazeau.com
contact@golf-vittel-hazeau.com

Dossier d'inscription aux activités sportives de l'Ecole de Golf

Ce dossier comprend :

Le règlement intérieur du club (Ecole de golf)

Le Bulletin d'adhésion à remplir obligatoirement

La fiche de renseignements à remplir obligatoirement

**Horaires de l'Ecole des Hazelets
Et Nouveautés 2010-2011**

Le certificat médical de la FFG

Tarifs des cotisations:

Le Bulletin d'adhésion et la fiche de renseignement doivent –être remis aux responsables de l'Ecole de golf, complétés et signés. (merci)

Merci de lire ce dossier attentivement, de remplir le bulletin d'adhésion et la fiche de renseignements .

De faire remplir le Certificat Médical Obligatoire joint par votre Médecin référent .

De nous transmettre ce dossier au Golf Club Vittel Hazeau.

Ce dossier (vierge)sera à votre disposition sur le site Internet ou sur simple demande par Email.

www.golf-vittel-hazeau.com
contact@golf-vittel-hazeau.com

Cordialement :
Bernard Noviant
Président de l'Association GCVH

Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur Généraliste a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition du public et de l'Ecole de Golf.

L'esprit général qui a présidé à la mise en oeuvre de ce Règlement Intérieur est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du Golf Club Vittel-Hazeau s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, établi à partir des règles édictées par le Golf Club Vittel-Hazeau. Le joueur et l'Elève de l'Ecole de Golf se doivent de respecter scrupuleusement les règles de l'étiquette, tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une sanction.

Le présent Règlement Intérieur est établi par Le golf Club Vittel-Hazeau, qui se réserve le droit d'y apporter des compléments ou de le modifier à tout moment. Toute modification sera notifiée aux élèves et annoncée par voie d'affichage à l'accueil du Club House.

L'adhésion à l'Ecole de Golf du Golf Club Vittel Hazeau donne accès à : 1 parcours de 9 trous : 1 Pratique d'entraînement:

1 trou- d'entraînement. 1 Putting-Green. 1 Club-House, 2 Vestiaires, 1 local à matériel de golf. 1 machine à balle, 1 machine à laver les club de golf.

1 - INSTALLATIONS GOLFIQUES

1.1 Parcours :

Pour accéder aux parcours, tout joueur résidant en France, doit être titulaire de la licence FFGolf, sauf s'il justifie d'un titre étranger ou équivalent.

Par ailleurs, la licence est obligatoire pour souscrire un contrat d'abonnement.

Aussi, un certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique du Golf doit être fourni pour participer aux compétitions officielles.

En cas d'utilisation des installations golfs après la fermeture de l'accueil, Le Bureau du Golf-Club décline toute responsabilité.

Ainsi, pour des règles de sécurité évidentes, l'accès aux parcours après la fermeture de l'accueil est interdit aux mineurs non accompagnés.

1.1. Tour conventionnel

Le tour conventionnel consiste à jouer les 9 trous du terrain dans leur ordre numérique exact depuis l'aire de départ appropriée.

Les départs se font du départ n° 1. Il est interdit de partir du départ n° 5 sauf autorisation de l'accueil. De ce fait, le Golf-Club de Vittel-Hazeau possédant 9 trous ; la priorité de jeu reste aux joueurs commençant au Trou N°1.

Les parties sont limitées au nombre de 4 joueurs avec un sac par joueur. Le personnel du golf se réserve le droit en cas d'affluence de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

1.2. Fermetures exceptionnelles

Tout ou partie du parcours peut être fermée.

Dans la mesure où la fermeture pourra être prévue à l'avance, les dates seront affichées à l'accueil du Club-House.

En cas de mauvaises conditions climatiques, de travaux (carottage, sablage), de gelée ou phase de dégel, le parcours pourra être fermé.

1.2. Practice

L'accès au practice est libre et gratuit pour tous les membres et élèves ayant **acquitté leur cotisation annuelle**. Les balles, les seaux, les tapis et les tees de practice sont la propriété du golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice.

Tout entraînement à l'extérieur des emplacements définis (tapis) est interdit. De même l'entraînement au Drive est interdit pour les joueurs qualifiés de « longs frappeurs ».

Dans le soucis de convivialité, aucun emplacement ne peut-être réservé.

Les balles de practice sont interdites sur le parcours sauf dans le cadre d'un cours dispensé par un enseignant .

Le matériel de Golf mis à la disposition des cours de Golf ou de l'Ecole de golf reste l'entière propriété du golf Club de Vittel-Hazeau.

Pour l'Ecole de Golf, le matériel est mis à disposition des élèves gratuitement.

2 – INSTALLATIONS GENERALES

2.1 Club-house

L'accès à l'accueil, du Club House et au bar est autorisé avec ses chaussures de golf.

Cependant, il est demandé aux personnes y accédant de brosser leurs chaussures par respect pour le personnel d'entretien.

2.2 Vestiaires

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, y compris dans les casiers.

2.3 Parking

Le parking n'est pas surveillé et le club de Vittel décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction sur les véhicules. Il est donc recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures.

(Ecole de golf)

3—COURS DISPENSES PAR UN PROFESSIONNEL.

Préambule : L'Ecole de Golf a pour objet la formation, l'enseignement, l'encadrement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement de la pratique du golf chez les jeunes.

Pour participer aux compétitions en équipes et porter les couleurs du Golf Club de Vittel-Hazeau, il est obligatoire de faire partie de cette association.

3.1 Le Pro.

Le professionnel attaché au Golf Club de Vittel Hazeau est le seul habilité à « donner des cours ».

Les cours dits « Sauvages » sont strictement interdits. En cas d'absence du professionnel, des moniteurs habilités remplaceront et assureront la continuité des cours pour les élèves de l'école de golf . Le suivi et la continuité étant préalablement codifiés par le professionnel suivant son plan d'action annuel pour l'école de Golf.

Les cours peuvent avoir lieu sur l'ensemble des installations golftiques y compris au Centre de Préparation Olympique de Vittel

L'accès à ces zones leur est réservé prioritairement aux heures habituelles de l'Ecole de Golf

Les réservations pour les cours particuliers avec le « Pro-Golf » se font à l'accueil du golf ou directement avec lui.

3.2 Tenue.

Le golf étant un sport par « tradition » de nature et d'extérieur il est demandé aux parents de veiller à ce que l'enfant ai une tenue vestimentaire correcte et appropriée en fonction des conditions météorologiques.

3.2 Sportivité

Les élèves participants à l'école de Golf doivent veillés à respecter scrupuleusement le règlement et l'Etiquette du Golf. Souvent ambassadeur du Golf-Club de Vittel sur des Golf différents. Une correction de chaque instant leur est initiée . Aussi, c'est dans cet esprit sportif et golftique qu'il est demandé aux parents de veiller à ce que l'enfant de vienne pas à l'école de golf avec des jeux électroniques, baladeurs et autres objets ne correspondant pas à un état sportif en général.

3.3 Cotisation (important)

: Les adhérents est les élèves doivent acquitter le règlement d'une cotisation dont le montant est déterminé en début d'année scolaire, seuls les enfants à jour **de leur paiement** ont accès à l'école de golf. Les enfants seront admis dans la limite des places disponibles, après avoir rempli un dossier d'inscription Cette cotisation étant définie, proposée et votée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du Golf-Club.

Le calendrier de l'Ecole de Golf étant calqué sur le calendrier scolaire et sauf cas exceptionnel , il n'y aura jamais de cours de Golf pendant les vacances scolaires. Mais les installations restent à la disposition des élèves pendant les vacances sans que la responsabilité du Golf Club puisse être engagée. Une année de cotisation est donc calculée de septembre à septembre.

3.4

Les enfants malades ne seront pas admis.

3.5 Absence de l'école

Les enfants ne doivent en aucun cas s'absenter de l'école de golf. Seul, les parents sont habilités à venir reprendre leurs enfants. Les horaires de l'Ecole de Golf étant affichés au Club-House. Le Bureau est la direction ne pourraient-être tenus responsables des faits et gestes des enfants en dehors des horaires prévus. Il appartient aux parents de veiller à cet état de fait.

3.6 Responsabilité

Les responsabilités morales, pédagogiques et administratives du professeur et des moniteurs, imposent aux enfants une discipline individuelle et collective, à laquelle les parents sont invités à participer.

3.7 Manquement et dégradation.

Tout manquement aux règles ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du club entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion provisoire ou définitive.

3.8 Vaccins :

L'école de Golf se jouant en extérieur, les enfants doivent- être vaccinés pour toutes les activités liés à ce sport de plein air.

Contacts Golf Golf Club Vittel-Hazeau

Avenue de Haut de Fol

B.P. 34 - 88801 VITTEL Cedex

Tél : 03 29 08 20 85

Fax : 03 29 08 05 97

www.golf-vittel-hazeau.com

contact@golf-vittel-hazeau.com

Président : **Bernard Noviant**

Vice-président : Jean Adam

Trésorier : Georges Cremel

Secrétaire : Jean-Pierre Nesme

Commission sportive : Rafaël Peso

Responsable école de Golf : Bernard Noviant

Responsable des séniors : Jean-Pierre Nesme

Responsable des féminines : Rafaël Peso

Responsable communication : **Thibaut Demaret** Responsable compétition : Gabriel

Peso Coordonateur entretien parcours: Berard Aimé

Contacts Ecole de Golf

Professeur : Christian Blanc 06.62.04.39.46

kristianblanc@orange.fr

Ecole : Nordine Souiki : 03.29.08.20.85

contact@golf-vittel-hazeau.com

Assistant : Philippe Rollot 06.31.46.76.94

Philippe.rollot@free.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2010/2011

Je soussigné(e), (parent ou tuteur légal)

Nom : **Prénom :**
Adresse :
.....
Code postal : **Ville :**

Désire faire adhérer à l'association GOLF CLUB VITTEL HAZEAU
dans le cadre de l'Ecole de Golf, mon enfant:

Nom:..... Prénom:

Je m'engage donc à payer ma cotisation annuelle correspondant à sa catégorie, et déclare
avoir pris connaissance du règlement intérieur que j'accepte sans réserve.

Je me réserve le droit de demander communication et rectification de toutes informations
me concernant dans tout fichier à usage de l'association conformément à la loi informatique
et liberté 78-17 du 06 janvier 1978.

Je m'engage à ne pas tenir responsable le Golf Club Vittel Hazeau. en cas de blessure ou
d'accident, lors d'entraînement que j'effectuerais sans licence, et de me servir de mon assurance
personnelle pour couvrir l'incident.

Autorisation parentale pour les mineurs :

*- rayer la mention inutile

Je soussigné (père, mère, Tuteur légal, autre)*

Tél.

Autorise (n'autorise pas)* le(s) responsable du club à prendre toutes mesures nécessaires
en cas d'accident ainsi que de faire transporter mon enfant dans l'établissement hospitalier
le plus proche.

-

Autorise (n'autorise pas)* a monter dans le véhicule du club ,d'un responsable du club
ou d'un bénévole du club en vue de se rendre sur des manifestations liées au Golf Club
Vittel-Hazeau.

Autorise (n'autorise pas)* Le Golf Club de Vittel à faire paraître les photos de mon enfants
sur le site Internet . Photos qui peuvent aussi servir de base à des publications de
marketing du golf club. Et je cède gracieusement notre droit à l'images au golf-club de Vittel
Hazeau.

Fait à, le

Signature de l'adhérent responsable* et Signature de l'Elève

**faire précéder la signature de la mention « vu le règlement intérieur et approuvé »*

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

RESPONSABLE LEGAL

Père:

Mère :

Tuteur :

Autres :

Nom :

Prénom :

Adresse :

C.P:

Ville:

Tel . personnel

Tel . portable

Adresse professionnelle

Tel . profession-

Tel . portable2

N° Sécurité Sociale

Personne à contacter en cas d'urgence

Adresse Email 1

Adresse Email 2

Souhaitez-vous vous investir dans l'école de golf ?
Si oui, sous quelle forme : ?

Jouez-vous au golf ?

ELEVE

Nom :

Prénom :

Adresse :

C.P:

Ville:

Tel . personnel

Tel . portable

Adresse Email 1

Date de naissance

Horaire de l'Ecole de Golf 2010-2011

Les horaires de l'Ecole de Golf sont calqués sur le calendrier scolaire 2010-2011.

Il apparaît certain que les enfants qui sont scolarisés au Collège Jules Verne à Vittel, auront cours le Mercredi Matin, libérant ainsi leur samedi.

Donc dans un premier temps les cours de l'Ecole de golf seront dispensés le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00.

Nouveauté et reconductions 2010-2011

Le passage des drapeaux est maintenu. (seul Christian est habilité à les faire passer).

Le ringer score est remis à Zéro.

Le Record du parcours reste à Battre.

Le Championnat du Club est déjà reconduit.

Des compétitions de classement tous les mois.

De nouvelles installations spéciales entrainement sont à l'Etude. (Christian étudie le matériel à mettre en place)

Plus de croix sur les cartes de score !!!

Un suivi par enfant sera réalisé.

La Journée « TOUS TROP GOLF » avec enfants qui invitent leurs copains (22 septembre).

Tous les mois une évaluation sera réalisée par enfant ; sous formes d'ateliers.

Des stages de golf enfant pendant les vacances scolaires.

Un calendrier d'entrainement est réalisé ainsi qu'un cahier de présence. L'Assiduité à l'Ecole doit être de mise pour la progression.

Des cours Collectifs pour l'Equipe Elite des Hazelets seront réalisés avant toutes compétitions où nos joueurs représenteront le Golf club de Vittel.

Des tenues spéciales enfant (Equipe Elite) : Polo Rose logotés sponsors, Bermuda Noir, casquette blanche.

Trois rencontres amicales (Allez et retour) Adultes et enfant sont en préparation avec trois Golfs.

Le Golf Amerschwir, Le Golf de St Dié, Le golf de Combles en Barrois. (Journées complètes).

Recherche de sponsors spécial enfants.

CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre-indication à la pratique du golf

Légalement, le certifi cat médical est obligatoire :

- pour tous les nouveaux licenciés FFGolf ;
- pour toute participation à une compétition comptant pour la gestion des index (individuel Stroke Play, individuel Stableford, individuel contre le par).

Comment procéder pour faire enregistrer votre certifi cat médical ?

1. Faites remplir ce coupon «Certifi cat médical» par un médecin.

Si vous utilisez un autre support que ce coupon, votre certifi cat médical ou sa copie devra :

- comporter votre numéro de licence ;
- viser la pratique du Golf «en et hors compétitions» ;
- dater de moins de 12 mois.

2. Remettez-le rapidement au club qui a commandé votre licence.

Si vous n'avez pas commandé votre licence dans un club (ex.: par Internet ou au siège de la FFGolf), faites enregistrer votre certifi cat médical soit en le remettant au club dans lequel vous pratiquez, soit en envoyant l'original, ou une copie :

- par courrier, à FFGolf - Certifi cat médical
68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret Cedex ;
- par fax au numéro 01 41 49 77 04 ;
- par mail à l'adresse : ffgolf@ffgolf.org.

3. Conservez une copie de votre certifi cat médical. Vous pourrez consulter la validité de ce dernier sur le site Internet www.ffgolf.org au sein de votre portail licencié. Elle sera contrôlée par le club qui vous accueillera lors de votre prochaine compétition.

Deux certificats sont à faire signer par votre médecin.

CERTIFICAT MÉDICAL 2009-2010

Valable jusqu'à fin décembre 2010

de non-contre-indication à la pratique du golf

- Pour tous les nouveaux licenciés FFGolf ;
 - Pour toute participation à une compétition comptant pour l'index.
- Je soussigné, Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :*

M. Mme Melle :

Licence N°

Agé(e) de.....ans,

*et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents
contre-indiquant la pratique du Golf en et hors compétition pour l'année 2010.*

Date : le

Docteur :

CACHET DU MÉDECIN

CERTIFICAT MÉDICAL 2010-2011

Valable toute l'année 2011

de non-contre-indication à la pratique du golf

- Pour tous les nouveaux licenciés FFGolf ;
 - Pour toute participation à une compétition comptant pour l'index.
- Je soussigné, Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :*

M. Mme Melle :

Licence N°

Agé(e) de.....ans,

*et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents
contre-indiquant la pratique du Golf en et hors compétition pour l'année 2010.*

Date : le

Docteur :

TARIFS 2010-2011

Abonnement + droit de jeu annuel :

Pour les nouveaux inscrits:

Cotisation plus Licences 2010 (de septembre à décembre)

Plus licence 2010-2011(de Janvier à Décembre 2011).

105€

Pour les élèves déjà inscrits à l'école de de Golf en 2010 (Saison de Septembre 2009 à Aout 2010) Incluant la licence 2011

95€